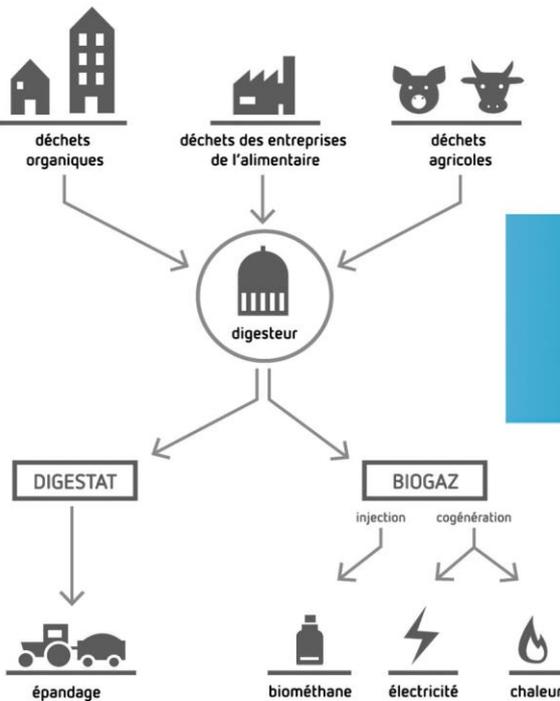




ETABLISSEMENT DE PRUNAY (51)



DEMANDE D'ENREGISTREMENT
au titre des installations classées
pour la protection de l'environnement



Août 2021

Siège social

1 rue de la Lisière - BP 40110
67403 ILLKIRCH Cedex - FRANCE
Tél : 03 88 67 55 55



OTE INGÉNIERIE
des compétences au service de vos projets
www.ote.fr

Agence de Metz

1 bis rue de Courcelles
57070 METZ - FRANCE
Tél : 03 87 21 08 79

Sommaire

Sommaire	3
Liste des tableaux	4
1. Besoins en eau pour la lutte contre l'incendie	5
1.1. Surface de référence	5
1.2. Dimensionnement des besoins en eau	5
1.3. Moyens disponible sur le site	6
2. Dimensionnement du confinement des eaux d'extinction d'incendie	7
2.1. Données d'entrée	7
2.2. Dimensionnement des besoins en confinement	7
2.3. Rétention disponible sur le site	8

Liste des tableaux

Tableau n° 1 : Dimensionnement des besoins en eau pour la lutte contre l'incendie.....	5
Tableau n° 2 : Dimensionnement du volume de rétention des eaux d'extinction d'incendie	7

1. Besoins en eau pour la lutte contre l'incendie

Les ressources en eau nécessaires pour assurer la protection du site sont appréciées selon la méthodologie présentée dans le "Document technique D9" de juin 2020 intitulé "Guide pratique d'appui au dimensionnement des besoins en eau pour la défense extérieure contre l'incendie".

1.1. Surface de référence

La surface de référence prise en compte est d'environ 1 200 m², et correspond aux stockages de matériaux entrants pour la méthanisation (déchets verts et paille).

1.2. Dimensionnement des besoins en eau

Le tableau suivant synthétise les données et le dimensionnement des besoins en eau pour la lutte contre l'incendie.

Tableau n° 1 : Dimensionnement des besoins en eau pour la lutte contre l'incendie

CRITERE	COEFFICIENTS ADDITIONNELS	COEFFICIENTS RETENUS POUR LE CALCUL	COMMENTAIRES/JUSTIFICATIONS
HAUTEUR DE STOCKAGE ⁽¹⁾ ^{(2) (3)}		Activité Stockage	
- Jusqu'à 3 m	0		Le stockage des matériaux est réalisé jusqu'à 3 m de hauteur.
- Jusqu'à 8 m	+ 0,1		
- Jusqu'à 12 m	+ 0,2		
- Jusqu'à 30 m	+ 0,5		
- Jusqu'à 40 m	+ 0,7		
- Au delà de 40 m	+ 0,8		
TYPE DE CONSTRUCTION ⁽⁴⁾			
- ossature stable au feu ≥ 1 heure	- 0,1		Le stockage est réalisé en extérieur.
- ossature stable au feu ≥ 30 minutes	0		
- ossature stable au feu < 30 minutes	+ 0,1		
MATERIAUX AGGRAVANTS			
Présence de matériaux aggravants	+ 0,1		Le stockage est réalisé en extérieur.
TYPES D'INTERVENTIONS INTERNES			
			Hypothèse majorante : il a été considéré qu'aucunes dispositions

CRITERE	COEFFICIENTS ADDITIONNELS	COEFFICIENTS RETENUS POUR LE CALCUL	COMMENTAIRES/JUSTIFICATIONS
- Accueil 24h/24 (présence permanente à l'entrée)	- 0,1		spécifiques ne soient mises en œuvre en cas d'incendie.
- DAI généralisée reportée 24h/24 7J/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24h/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels (6)	- 0,1		
- service de sécurité incendie 24h/24 avec moyens appropriés équipede seconde intervention, en mesure d'intervenir 24h/24 (7)	- 0,3		
\sum coefficients		0	
1 + \sum coefficients		1	
Surface de référence (S en m ²)		1200 m²	
$Q_i = 30 \times S/500 \times (1+\sum \text{Coef})$ (8)		72 m³/h	
Catégorie de risque (9)			Fascicule S-03 : Activités liées aux déchets : Activité : 1 ; Stockage : 2.
Risque faible : $Q_{RF} = Q_i \times 0,5$			
Risque 1 : $Q_1 = Q_i \times 1$			
Risque 2 : $Q_2 = Q_i \times 1,5$		108,0 m³/h	
Risque 3 : $Q_3 = Q_i \times 2$			
Risque sprinklé :		NON	
DEBIT REQUIS (Q en m ³ /h)		108 m³/h	minimum 60 m ³ /h
Débit arrondi au multiple de 30 le plus proche			120 m³/h

Ainsi, le débit minimal requis pour la lutte contre l'incendie est de 120 m³/h, soit 240 m³ pour 2 heures de fonctionnement.

1.3. Moyens disponible sur le site

Deux points d'eau d'incendie seront mis en œuvre dans le cadre du projet. Ceux-ci sont matérialisés sur le plan d'ensemble du site.

Ces dispositifs délivreront chacun un débit minimal de 60 m³/h, le débit total d'eau disponible pour la lutte contre l'incendie sur le site sera donc de 120 m³/h.

Le débit disponible pour la lutte contre l'incendie sera donc suffisant au regard du guide D9.

2. Dimensionnement du confinement des eaux d'extinction d'incendie

Le dimensionnement de la rétention des eaux d'extinction est réalisé selon la méthodologie présentée dans le "Document technique D9A" de juin 2020 intitulé "Guide pratique de dimensionnement des rétentions des eaux d'extinction".

2.1. Données d'entrée

Le volume nécessaire à la lutte contre l'incendie, calculé selon la méthodologie du guide D9, est de 120 m³ pendant 2h.

Les moyens de lutte intérieure contre l'incendie dont disposera l'établissement seront :

- Des Robinets d'Incendie Armés (RIA) : répartis au sein de l'établissement et accessibles ; ces dispositifs sont conformes aux normes en vigueur et vérifiés annuellement.
- Des extincteurs mobiles adaptés aux risques à combattre.

La surface totale collectée par le dispositif de rétention sera d'environ 15 000 m².

La plus grande capacité présente sur le site sera le digesteur, disposant d'un volume de 1 800 m³.

2.2. Dimensionnement des besoins en confinement

Le tableau suivant présente les données ainsi que les opérations permettant d'aboutir au dimensionnement du volume de rétention des eaux d'extinction d'incendie.

Tableau n° 2 : Dimensionnement du volume de rétention des eaux d'extinction d'incendie

D9A			
BESOIN POUR LA LUTTE EXTERIEURE		Résultat guide pratique D9 (besoins x 2 h au minimum)	240
		+	+
MOYENS DE LUTTE INTERIEURE CONTRE L'INCENDIE	Sprinkleurs	Volume réserve intégrale de la source principale ou : besoins x durée théorique maximale de fonctionnement	0
		+	+
	Rideau d'eau	Besoins x 90 min	0
	RIA	A négliger	0
		+	+

D9A			
	Mousse HF et MF	Débit de solution moussante x temps de noyage (en général 15-25 min)	0
	+		+
	Brouillard d'eau et autres systèmes	Débit x temps de fonctionnement requis	0
	+		+
	Colonne humide	Débit x temps de fonctionnement requis	0
+		+	
VOLUME D'EAU LIES AUX INTEMPERIES		10 l/m ² de surface de drainage : surface totale imperméabilisée : environ 10 300 m ²	150
+		+	
PRESENCE DE STOCK DE LIQUIDES		20 % du volume contenu dans le local contenant le plus grand volume	360
VOLUME TOTAL DE LIQUIDE A METTRE EN RETENTION (m³)			750

Ainsi, le volume total nécessaire au confinement des eaux d'extinction d'incendie est de 750 m³.

2.3. Rétention disponible sur le site

L'établissement mettra en place un bassin de rétention de 1 800 m³ permettant le confinement des eaux d'extinction d'incendie.

Le volume disponible pour le confinement des eaux d'extinction d'incendie sera donc suffisant au regard du guide D9A.